

## **15 - Gestion et organisation de structures et de projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Bilan 2013 - Avenant programmatif 2014 - Tarification des accueils de loisirs le mercredi**

**M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur** : La Ville de Besançon a délégué par contrat de délégation de service public pour les années 2009-2014 la gestion et l'organisation de structures et de projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse, à l'Association «Les Francas du Doubs».

### **I - Bilan 2013**

Les Francas du Doubs ont établi le bilan définitif 2013 de la Délégation de Service Public.

Ce dernier s'établit de la manière suivante :

- Journées / enfants ALSH maternel : 17 001
- Journées / enfants ALSH élémentaires et adolescents : 14 048

soit un total de 31 049 J/E (pour un objectif de 34 000 J/E).

Ce chiffre d'activité définitif confirme la non atteinte de l'objectif fixé en nombre de journées-enfants qui avait été anticipée dès la fin 2013 et les conséquences financières décidées par délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2013.

D'un point de vue financier, le total des charges s'élève à 1 155 458,34 €, avec un total des produits de 1 153 300,73 €.

Le résultat 2013 est donc déficitaire de 2 157,61 €, compensé par l'excédent 2012 de 2 237,14 € fléché sur une action 2013, ce qui aboutit à un excédent final de 79,53 € au titre de 2013

Comme chaque année, le rapport d'activité et financier détaillé de cette délégation de service public sera présenté en Conseil Municipal à l'automne.

### **II - Mise en place de la réforme des rythmes scolaires**

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 va avoir des répercussions sur le déroulement de la journée du mercredi qui était jusqu'alors entièrement dédiée aux accueils de loisirs.

Il convient donc de tirer les conséquences de ces évolutions en modifiant par avenant le contrat de la Délégation de Service Public signé avec l'Association «Les Francas du Doubs» et ce, pour la période qui court jusqu'à la fin de la délégation, à savoir le 31 décembre 2014.

#### **1. Dispositions nouvelles**

Il est ainsi demandé aux «Francas du Doubs» d'adapter les conditions d'exécution de la Délégation de Service Public le mercredi sur les points suivants :

- ouverture des accueils de loisirs à partir de 11 h 30 (8 h 30 actuellement)
- prolongation de l'ouverture des accueils de loisirs jusqu'à 18 h (17 h 30 actuellement)
- de maintenir et d'adapter les 2 circuits de bus actuellement organisés
- de maintenir le service de restauration.

Ces dispositions concernent les 5 accueils de loisirs ouverts le mercredi soit 3 accueils maternels et 2 accueils élémentaires. La Ludothèque et l'espace jeunes ne sont pas concernés par cet avenant.

## 2. Adaptation des tarifs du mercredi

L'association des Francas du Doubs propose une modification des tarifs uniquement pour les mercredis, afin de prendre en compte la baisse du nombre d'heures de prise en charge des enfants.

Les tarifs prévisionnels sont les suivants :

TARIFS PREVISIONNELS 2014 VILLE DE BESANCON MERCREDIS (Réf. CAF PRO) Applicables du 01/09/14 au 31/12/14						
	QF1 < 450 €	QF2 451 € 530 €	QF3 531 € 640 €	QF4 641 € 775 €	QF5 776 € >	Hors Agglo.
<b>TOUTE PERIODE AVEC REPAS</b>						
Allocataire avec ATL	2,80	3,59	5,08	6,14	7,87	10,47
Allocataire sans ATL	6,05	6,84	8,33	9,39	11,12	13,72
Non allocataire	9,24	10,02	11,52	12,58	14,30	16,91
<b>DEMI-JOURNEE</b>						
Allocataire avec ATL	1,10	1,60	2,22	2,58	2,93	5,40
Allocataire sans ATL	3,10	3,60	4,70	5,05	5,66	7,88
Non allocataire	6,10	6,20	6,36	6,72	7,17	11,16

## 3. Evaluation

Ces nouvelles modalités d'organisation feront l'objet d'une évaluation entre «les Francas du Doubs» et la collectivité au plus tard à échéance des vacances d'automne.

Il est également convenu entre les deux parties de mesurer précisément l'impact financier de la réforme des rythmes scolaires, pour la délégation de service public, lors de la clôture des comptes 2014.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à prendre acte du bilan 2013 de la Délégation de Service Public,
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant programmatif n° 5 - 2014 avec les Francas du Doubs.

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions, des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 18 juillet 2014.*